

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE : BILAN 2018

La direction de l'Éthique et de la Déontologie (DE&D) a poursuivi en 2018 ses actions de prévention, de sensibilisation, de conseils et d'enquêtes dans le champ des valeurs et principes éthiques promus par le groupe et repris dans la Charte Éthique SNCF.

Alertes professionnelles

En 2018, en stabilité par rapport à 2017, 84 alertes professionnelles ont été émises et ont donné lieu à 48 enquêtes. Les faits ou les comportements allégués ont porté à plus de 65% sur des problématiques relationnelles, d'atteintes au respect des personnes, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou de comportements sexistes. Ces faits ont été très majoritairement signalés par les salariés (85% des alertes).

Harcèlement sexuel et sexisme

En 2018, la DE&D a considérablement renforcé ses actions visant à prévenir et à lutter contre le harcèlement sexuel et les comportements sexistes, et ce dans un contexte d'évolution législative (cf. la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel). Un guide de prévention et de sensibilisation sur ces sujets a été élaboré et largement diffusé.

La DE&D a notamment conduit 5 enquêtes en ce domaine et a conclu à 3 reprises à la réalité des situations alléguées. Elle a recommandé la mise en œuvre de sanctions disciplinaires.

Plus globalement, les signalements ont porté sur les comportements des hommes envers les femmes et, assez fréquemment, envers celles qui sont dans une situation professionnelle non stabilisée (période de formation, stage, alternance, CDD). Face à la réalité, c'est bien le mur du silence qui constitue l'obstacle majeur qu'il faut s'efforcer de franchir en libérant la parole.

À noter également, la désignation de la DE&D au mois de novembre 2018 comme référent entreprise pour la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel et le sexisme.

Principe de laïcité

En 2018, les attitudes constitutives de manquements au principe de laïcité et de neutralité demeurent une source de difficultés, d'irritants ou d'incompréhensions au sein de collectifs de travail.

Les dérives les plus caractéristiques sont les suivantes :

- prosélytisme religieux, port d'un signe ostentatoire, prière sur le lieu de travail.
- prises à partie de collègues sur des questions de religion.
- demandes péremptoires des agents de prise en compte par la hiérarchie des impacts liés à la pratique d'un culte...

En ce qui concerne les salariés des entreprises prestataires, une clause relative à l'obligation de neutralité, a été introduite dans les marchés conclus avec les prestataires.

Prévention de la corruption

Conformément à la mission qui lui a été dévolue en ce domaine (cf. Temps Réel du 15 décembre 2016), la DE&D a poursuivi en 2018 le pilotage du programme de prévention et de lutte contre la corruption imposé par la loi dite "Sapin 2". A ce titre, la DE&D a notamment :

- ouvert son dispositif d'alerte professionnelle aux filiales qui ont souhaité adhérer à ce dispositif (10 filiales).
- poursuivi les actions de sensibilisation et de formation à engager au regard des cartographies des risques corruption (129 sessions de formation/sensibilisation organisées ayant concerné près de 2 600 agents).
- poursuivi avec la direction des achats Groupe une démarche de qualification de sociétés expertes en intelligence économique et stratégique, en capacité d'apprécier la valeur des réponses des prestataires aux questionnaires de probité (lutte contre la corruption, environnement, respect des droits de l'homme) adressés à ces derniers par la SNCF.

Enfin, la DE&D a organisé les réponses que le groupe SNCF a dû apporter à l'Agence française anti-corruption (AFA), suite au contrôle diligenté par cette Agence auprès du groupe à partir de février 2018 sur l'état d'avancement du programme anti-corruption.

Les enquêtes conduites par la DE&D en 2018

Outre celles relatives à des allégations de harcèlement sexuel/sexisme, de harcèlement moral ou d'atteintes au respect des personnes, les autres enquêtes ont principalement porté sur des situations de conflits d'intérêts, d'atteintes à la confidentialité et aux données personnelles. 95 recommandations (pour 39 en 2017) ont été formulées par la DE&D à l'issue de ces enquêtes, portant principalement sur le suivi managérial, le respect des process, le renforcement du contrôle interne ou encore la prise de sanctions disciplinaires.

Appli MyETIC

L'application dédiée à l'Éthique a été déployée à l'automne 2018. 20 000 téléchargements sur les smartphones professionnels étaient comptabilisés fin 2018. Cette application a pour objectifs :

- d'informer sur les activités éthiques, de développer la culture et les connaissances éthiques de chacun.
- de contacter un déontologue pour un conseil (aussi sur ligneethique@sncf.fr ou 01.85.07.89.06/30.09.06).
- d'alerter dans le cadre du dispositif d'alerte professionnelle (action également possible par mail alerteethique@sncf.fr ou par téléphone 01 85 07 89 05 / 30 09 05).

Mémo Éthique

La DE&D vient par ailleurs de finaliser la conception d'un « Mémo Éthique » destiné à rappeler sous forme d'une présentation très synthétique, les obligations et interdictions énoncées par la charte éthique du groupe SNCF adoptée fin 2016. Ce Mémo est d'ores et déjà disponible sur l'Intranet SNCF (rubrique SNCF > Un Groupe responsable et durable qui s'engage > Éthique) et dans l'Appli MyETIC.

En 2019, la DE&D poursuivra l'ensemble de ces actions et programmes parce qu'à la SNCF, avoir un comportement éthique, c'est le devoir de chacun, pour nous, mais aussi pour le monde qui nous entoure.